



BVVB INFO N°155

La Ville du Bois, 6 juin 2019

SPECIALE INFO RN 20

Dans notre dernier bulletin, nous vous annonçons une opération tractage sur la RN 20, au niveau des feux de Longpont sur Orge, le jeudi 13 juin 2019 de 6h30 à 9 heures.

Cette opération lancée conjointement par l'Association A10 Gratuite et BVVB doit être un atout supplémentaire et surtout démontrer aux élus des communes limitrophes et aux parlementaires de l'Essonne et des Yvelines que notre détermination est toujours aussi forte.

Nous avons besoin de votre aide, selon vos possibilités, pour distribuer ce tract. C'est une nouvelle chance qui s'offre à nous pour nous faire entendre pour l'ensemble des nuisances que nous subissons : trafic insupportable soir et matin, pollutions diverses, manque de transports en commun, etc... Si vous êtes disponible, ne serait-ce qu'une demi-heure, vous serez bienvenu. Contactez Monsieur Gérard TESSIER au 06 81 08 23 11.

Les parlementaires, et surtout ceux de la majorité actuelle, semble avoir compris nos problèmes.

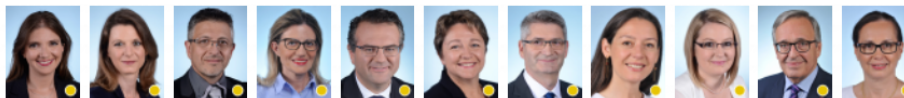
Pour preuve, dans le cadre de la Loi LOM (Loi d'Orientation sur les Mobilités) actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale, ils ont déposé deux amendements reprenant nos problématiques repris ci-après.

Texte de la commission annexé au Rapport N° 1974 sur le projet de loi, adopté par le Sénat, après engagement de la procédure accélérée, d'orientation des mobilités (n°1831).

[source - PDF](#)

Amendement N° 2715 (Irrecevable)

Publié le 31 mai 2019 par : Mme Bergé, Mme Rossi, M. Testé, Mme Lardet, M. Grau, Mme Bureau-Bonnard, M. Fiévet, Mme Rixain, Mme Romeiro Dias, M. Chouat, Mme Piron.



Texte de la commission annexé au Rapport N° 1974 sur le projet de loi, adopté par le Sénat, après engagement de la procédure accélérée, d'orientation des mobilités (n°1831).

Après l'article 40

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.

Exposé sommaire :

Les autoroutes A10 et A11 situées dans le sud francilien constituent un axe incontournable pour les trajets domicile-travail ; celle-ci est utilisée par de nombreux salariés.

L'A10 est payante en plein cœur de la région Île-de-France, à seulement 23 kilomètres de Paris. La présence d'un péage sur une autoroute francilienne si proche de Paris constitue une rupture d'égalité entre les citoyens et entre les territoires. En Île-de-France, la plupart des autoroutes est en effet payante à partir d'environ 45 kilomètres de Paris. De nombreux territoires périurbains sont encore très mal desservis par les transports en commun. L'utilisation de la voiture est donc une nécessité pour leurs habitants dans le cadre de leurs trajets entre leur domicile et leur lieu de travail.

Ainsi, les automobilistes - mais aussi des poids-lourds - sont contraints de se reporter sur le réseau secondaire. La dispersion du flux de véhicules sur ce réseau secondaire, et notamment sur la RN20, provoque leur saturation. Il en résulte une augmentation du temps de trajet, des émissions de CO² plus importantes, des nuisances pour les riverains de ces axes secondaires et une dangerosité renforcée de ces axes de circulation.

Les mêmes difficultés sont rencontrées par les territoires franciliens traversés par l'A11.

C'est pourquoi cet amendement propose de supprimer les péages des autoroutes A10 et A11 situés en Île-de-France.

La suite au verso...





Texte de la commission annexé au Rapport N° 1974 sur le projet de loi, adopté par le Sénat, après engagement de la procédure accélérée, d'orientation des mobilités (n°1831).

[source - PDF](#)

Amendement N° 696 (Sort indéfini)

Publié le 29 mai 2019 par : Mme Rixain, Mme Brulebois, Mme Bergé, Mme Romeiro Dias, M. Grau, M. Vignal, Mme Fontenel-Personne, Mme Rossi, Mme Atger, Mme Piron.



Texte de la commission annexé au Rapport N° 1974 sur le projet de loi, adopté par le Sénat, après engagement de la procédure accélérée, d'orientation des mobilités (n°1831).

Après l'article 52

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'opportunité de la gratuité des portions d'autoroute situées à moins de soixante kilomètres de Paris.

Exposé sommaire :

Alors que l'usage des autres autoroutes franciliennes historiques est gratuit jusqu'à 50 km de Paris, celui de l'A10 est payant à 23 km de la capitale, au péage de Saint-Arnoult, à hauteur de Dourdan. Outre l'inéquité que cette situation impose entre les Franciliens, elle engendre de même une série de conséquences néfastes pour le cadre de vie des Essonnais. Sans compter la hausse de 1,33 % prévue par Cofiroute et partiellement contestée par l'ARAFER, la somme à acquitter, d'un montant de 1,70 euro, représente un coût important pour les usagers effectuant un trajet domicile-travail, qui est alourdi pour les familles disposant d'une deuxième voiture. Surtout, cette partie payante détourne une part majeure du trafic autoroutier de l'A10 vers le réseau secondaire, en particulier la RN20, qui lui est parallèle. On compte ainsi environ 75 000 véhicules/jour aussi bien sur l'A10 que sur la RN20 contre 125 000 sur l'A6 et seulement 25 000 sur la RN7 parallèle, à hauteur d'Evry. Les études menées entre 2009 et 2011 par le Conseil départemental de l'Essonne ont montré que jusqu'à 50 % du trafic sur le réseau secondaire provient de l'A10. Cette partie de l'Île-de-France est donc touchée à la fois par une autoroute payante, un réseau secondaire saturé en plus de transports publics insuffisants, mais aussi par une dégradation du cadre de vie des Essonnais, touchés par le bruit et la pollution atmosphérique provoqués par le trafic autoroutier exporté vers le réseau secondaire et notamment sur la RN20, et qui vivent dans des villes coupées en deux par ce trafic (Ballainvilliers, La-Ville-du-Bois, Linas, Montlhéry).

Aussi, un projet de loi qui a pour ambition d'actualiser nos politiques de mobilité afin d'améliorer la mobilité au quotidien de tous les citoyens et dans tous les territoires ne peut faire l'économie d'un débat sur la partie francilienne de l'A10/A11 et les conséquences de leur régime particulier. Cet amendement invite donc le Gouvernement à poursuivre la réflexion sur le sujet.

Nous impliquons fortement nos élus en leur adressant le courrier repris -ci-après, dont notre Députée a reçu la copie.



Association Loi 1901
8, rue du Lavoir 78730 Saint-Arnoult
Tel : 06 07 28 85 35
Site : <http://a10gratuite.free.fr>
courriel : a10gratuite@free.fr

Saint Arnoult, le 21 mai 2019

à Madame Brigitte PUECH, Maire de Ballainvilliers
Madame Sandrine GELOT, Maire de Longjumeau
Monsieur Stéphane BAZILE, Maire de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Alain LAMOUR, Maire de Longpont sur Orge
Monsieur Christian LECLERC, Maire de Champlan
Monsieur Jean-Pierre MEUR, Maire de La Ville du Bois
Monsieur François PELLETANT, Maire de Linas
Monsieur Claude PONS, Maire de Monthéry
Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis

Mesdames, Messieurs les maires,

La situation sur la RN 20 ne cesse d'empirer. Le péage sur l'A10 est une des causes de cette dégradation.

L'opinion publique et une large partie de la représentation nationale ont pris conscience de l'ampleur de la rente autoroutière et de la nécessité de réformer les rapports trop établis entre l'Etat et les concessionnaires.

Après le succès de notre opération d'occupation- tractage au péage de Dourdan le 14 mai, nous organisons une nouvelle manifestation de sensibilisation sur la RN 20 le :

- Journée : **jeudi 13 juin 2019**
- Horaires : **de 6h30 à 9h**
- Lieu : **Feux de Longpont sur Orge sur la RN 20, près d'Intermarché.**

Vous trouverez ci-joint le tract qui sera distribué aux automobilistes.

En résumé, nos propositions sont les suivantes :

- **La gratuité du tronçon « Péage de St Arnoult aux Ulis ».**
- **Des aménagements tarifaires aux péages d'Ablis et Allainville.**
- **L'interdiction des poids lourds en transit sur la RN 20 d'Artenay à Linas, ainsi que de Linas à Longjumeau.**
- **Une véritable politique de transports collectifs rapides, fiables et incitatifs pour les sud franciliens.**
- **Des aires de stationnements gratuits pour favoriser ces transports collectifs et le covoiturage.**

A10 Gratuite – 8 Rue du Lavoir – 78730 Saint Arnoult en Yvelines – 06 07 29 85 35
Web : <http://a10gratuite.free.fr> – courriel : a10gratuite@free.fr



En participant à nos côtés le 13 juin vous montrerez votre mobilisation et votre détermination sur ce sujet d'intérêt général. En cas d'indisponibilité de votre part, merci de déléguer un de vos proches adjoints pour appuyer cette opération.

Les responsables d'A10 gratuite et BVVB seront présents tout au long de l'opération.

Pour en faciliter l'organisation, nous vous invitons à nous faire connaître le moment où vous pourriez participer à cette manifestation. Un simple mail en retour aux adresses suivantes : a10gratuite@free.fr ou info@bvvb.org avec votre nom et l'horaire qui vous convient suffit ou par téléphone au 0681082311.

Cette opération sera encadrée avec toutes les mesures de sécurité pour la protection des personnes et des automobilistes. (gilets oranges ou jaunes pour les personnes). Nous avons informé le Président du Conseil Général de l'Essonne, Monsieur François DUROVRAY, de cette opération.

Permettez-nous de vous proposer de venir avec vos écharpes ce qui permettrait aux automobilistes de mieux vous identifier.



Le Président,
Jean Claude LAGRON

Gerard TESSIER
Administrateur A10 Gratuite
Responsable RN 20
info@bvvb.org
Port : 06 81 08 23 11

a10gratuite@free.fr
Port : 06 07 29 85 35

Copie : Madame Marie Pierre RIXAIN Députée de la 4^{ème} circonscription

A10 Gratuite – 8 Rue du Lavoisier – 78730 Saint Amoult en Yvelines – 06 07 29 85 35
Web : <http://a10gratuite.free.fr> – courriel : a10gratuite@free.fr



Ci-dessous le tract que nous avons à distribuer aux automobilistes



Association Loi 1901
<http://a10gratuite.free.fr>



La requalification de la RN 20 sera t-elle sacrifiée en raison de la persistance des transferts de trafics provoqués par le péage sur l'A10 et par les choix prioritaires de l'Etat et de la région autour du Grand Paris, de la ville nouvelle Paris-Saclay et du CDG express ? Telle est la question qu'il convient de se poser.



Loi d'orientation sur les mobilités : si vous aimez la marche à pied, la bicyclette, la patinette et le covoiturage vous serez comblé ...

Avec de nombreux mois de retard l'examen de la loi d'orientation pour les mobilités vient de franchir victorieusement (mais peu glorieusement) sa première étape au Sénat.

Le moins que l'on puisse dire c'est que l'ambition de répondre aux énormes retards pris dans ce domaine, notamment pour les déplacements du quotidien et pour corriger les inégalités territoriales, est restée dans les tiroirs.

Les autoroutes ont délibérément été tenues à l'écart du débat alors qu'elles occupent une place structurante dans les mobilités et que les sociétés concessionnaires gaspillent les ressources considérables provenant des usagers, ressources qui manquent cruellement au financement des transports collectifs et aux transitions écologiques.

Les camions, dont le trafic ne cesse d'augmenter, continueront d'être exonérés de leur juste contribution au financement et à l'entretien des infrastructures de transports.

Pour combler le vide sidéral d'ambition de cette loi, le tout est encadré de discours compatissants à l'intention des laissés pour compte. Les pauvres !



En quelques mots

Le mouvement qui a occupé l'actualité pendant tout l'hiver et le début de ce printemps provient d'une profonde exaspération sociale après des décennies de politiques tournant le dos tout à la fois aux attentes de la société et aux enjeux écologiques, politiques qui ont été accompagnées d'une avalanche de mesures répressives contre ceux qui n'ont que leur voiture pour se déplacer.

Ce mouvement aura permis de repousser la perspective imminente, prévue dans la loi d'orientation des mobilités, de privatisation des grandes nationales essentielles à nos déplacements quotidiens. Il aura permis que soit enfin mentionnée la question des trajets domicile travail sur les autoroutes concédées.

Dans notre bras de fer avec l'Etat les réponses sont toujours les mêmes, celles d'une apparente impuissance politique qui n'est en fait que l'habillage d'une grande connivence entre les pouvoirs publics et les concessionnaires.

Le point d'orgue de ce duo de connivence et d'impuissance apparaît dans la réponse du gouvernement à l'interpellation d'un parlementaire de l'Essonne : « *la privatisation des autoroutes en 2005 ne nous laisse plus aucune marge de manœuvre pour renégocier ces contrats avec ces sociétés* ». Et alors, après le constat, que faites-vous M. le ministre ? N'est ce pas pour apporter des réponses que vous dirigez ce ministère ?

Partant de cet aveux confirmant l'obsolescence du système autoroutier actuel, il convient donc de changer de modèle en redonnant la main à l'intérêt général. C'est pourquoi nous avons appelé les présidents des groupes et les parlementaires de nos territoires à faire des propositions dans ce sens .

A l'initiative de parlementaires de l'Essonne plusieurs demandes de commissions d'enquêtes parlementaires sont en cours de procédure,

Le 7 mars, le Sénat a débattu d'une proposition de nationalisation des sociétés d'autoroutes. Malheureusement, cette proposition n'a pas été adoptée, sans que la moindre proposition alternative ne soit formulée par ses opposants. L'adoption par le Sénat de la loi d'orientation sur les mobilités est très loin d'être à la hauteur des besoins de nos territoires, d'autant que l'amendement déposé par huit sénatrices et sénateurs de l'Essonne et des Yvelines demandant la suppression du péage n'a même pas été examiné.

Par contre, la ville nouvelle qui envahit le plateau de Saclay ne souffrira d'aucun retard et ne sera pas accompagnée de la moindre amélioration de sa desserte sud. L'Arlésienne du modeste parc de Longvilliers qui attend depuis 4 ans d'être agrandi, illustre parfaitement le mépris de nos territoires par l'Etat et la région.

Comme nous, vous considérez que l'intérêt général doit primer sur celui des actionnaires des grands groupes qui, avec la complicité de l'Etat, ont mis la main sur les autoroutes et sont en train de la mettre sur les autres modes de transports. Il en dépend de nos conditions de vie quotidienne et du bien être de nos territoires.

Alors, faites-vous entendre en rejoignant notre combat